



Refus de partir de la maison

Par **pricillia**, le **23/04/2014** à **06:57**

bonjour, mon mari est à la retraite il n'assure pas financièrement pour l'alimentation chaque semaine, de plus j'ai de gros soucis de santé, j'ai 57 ans mais avec mes revenus je ne peut pas tous payer, je suis souvent seule, il ne veut participer à aucune tache ménagère, se braque quand je veux lui parler, passe son temps sur internet du matin au soir, il refuse de partir définitivement, je suis en location, et locataire du bail le colocataire est mon mari, je ne vais quand même pas quitter mon logement dans l'état de santé où je suis, comment procéder pour le faire déguerpir, il devient invivable et ne se préoccupe pas de mon état de santé, il est impulsif et ses réactions me font peur, je sais qu'il n'est pas bien dans sa tête, mais cela n'est pas mon problème, le problème c'est qu'il parte définitivement, je n'ai pas besoin de lui pour vivre et n'ai pas d'enfant avec lui heureusement. qui consulter ? pouvez-vous me donner conseil svp merci

Par **Lag0**, le **23/04/2014** à **07:46**

Bonjour, Puisque vous êtes mariés, le bail est censé appartenir à vous deux (Code civil : article 1751), votre mari est donc autant chez lui que vous êtes chez vous. Vous n'avez pas plus de droit sur le logement que lui et ne pouvez pas l'obliger à partir.